

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 14 janvier 2008, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. Simon Bouchard (maire)
M^{me} Claudette Simard ;
M. Donald Lavoie;
M. Léonard Bouchard;
M. Urbain Fortin
M. Normand Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

EST ABSENT : Monsieur Marc-André Larochelle

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2008-01-01
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 14 janvier 2008 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-02
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 3 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 3 décembre 2008, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-03

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal du lundi 17 décembre 2007 à dix-neuf heures (19h00)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 17 décembre 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-04

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal du lundi 17 décembre 2007 à dix-neuf trente (19h30)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 17 décembre 2007, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-05

Approbation des comptes pour le mois de décembre 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de décembre 2007, totalisant 52 709,66 \$ tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix : Adoption du plan de mise en œuvre et l'acheminement des ressources, accompagnant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce point est remis à l'ordre du jour du mois de février.

RÉSOLUTION 2008-01-06

Éco-centre- Acceptation de la proposition de localisation des points de service et demande d'aide financière à la MRC pour l'aménagement du site.

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit obtenir la confirmation des municipalités quant aux localisations des points de services des écocentre proposées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain est ciblée comme localisation potentiel d'un point de services afin de desservir Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Urbain possède déjà un terrain situé dans le rang Saint-François (ancien dépotoir municipal) disponible pour l'opération d'un écocentre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE la municipalité de Saint-Urbain confirme à la MRC l'acceptation de la proposition de localisation du point de service à Saint-Urbain situé dans le rang Saint-François sur le terrain appartenant à la municipalité où était situé l'ancien dépotoir municipal;

QU'un coût d'utilisation du site par la ville de Baie-Saint-Paul soit négocié avec cette dernière dans le cas où elle accepte d'utiliser le site proposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-07

Demande de remboursement de taxes pour le 1188, rue Champlain propriété de monsieur Jean-François Côté et de madame Rachelle Simard au montant de 275,60 \$ pour l'année 2008.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil autorise la demande de remboursement de taxes au montant de 275.60 \$ pour l'année 2008 de monsieur Jean-François Côté et madame Rachelle Simard, au 1188 rue Champlain dans le cadre du programme de subvention à l'achat d'une première résidence.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-08

Remerciement à monsieur Jocelyn Bilodeau

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ à l'unanimité,

QU' un vote de remerciement soit transmis à monsieur Jocelyn Bilodeau, employé de la municipalité depuis près de 15 ans, pour ces loyaux services à la municipalité pendant toutes ces années.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-09

Contribution financière pour l'organisation du Gala de la sixième édition du Prix Hommage Laure-Gaudreault

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 25 \$ à l'organisation du Prix Hommage Laure-Gaudreault pour la tenue de la sixième édition du Gala.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-01-10

Autorisation pour l'utilisation de la dernière borne-fontaine située sur la route 381

CONSIDÉRANT une lettre datée du 10 décembre 2007 de monsieur Gilles Garant, directeur de la sécurité publique de la Ville de Baie-Saint-Paul, demandant l'autorisation à la Municipalité de Saint-Urbain d'utiliser la dernière borne-fontaine située sur la route 381, en cas d'incendie majeur à la jonction des routes 381 et 138;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE la municipalité de Saint-Urbain donne l'autorisation à la Ville de Baie-Saint-Paul d'utiliser la dernière borne-fontaine située sur la route 381, en cas de besoin pour les services incendie.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Période de questions réservée au public

- **Maison des jeunes**

Monsieur Normand Fortin, conseiller municipal, remercie l'ensemble de la population pour leur participation à l'activité de collecte de bouteilles tenue par les jeunes de la maison des jeunes. Cette activité a permis de récolter près de 700 \$. Merci à tous.

- **Matières résiduelles**

Monsieur Urbain Fortin, conseiller municipal, dresse un compte-rendu de la dernière rencontre du comité.

- **Gymnase**

Madame Claudette Simard, conseillère municipale, informe la population que les cours de work-out ainsi que le badminton reprendront dans la semaine du 21 janvier et que les inscriptions se feront sur place. Le work-out aura lieu le lundi et mercredi de 19h00 à 20h00. Le badminton aura lieu du lundi au mercredi. Veuillez contacter madame Claudette Simard pour de

plus amples informations ainsi que pour réserver vos places pour le badminton au 639-2293.

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE l'assemblée soit levée à 19h40 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
